



# Fonds pour l'environnement mondial

**FEM**

GEF/C.25/12

2 mai 2005

---

Conseil du FEM

3-8 juin 2005

Point 18 de l'ordre du jour

## EXAMEN DU PLAN D'ACTION POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LES RÉSULTATS DU FEM

**Décision recommandée au Conseil**

Ayant examiné et commenté le document GEF/C.25/12 intitulé *Examen du plan d'action pour donner suite aux recommandations visant à améliorer les résultats du FEM*, le Conseil charge le Secrétariat de continuer à suivre le plan d'action et de lui en présenter chaque année une version actualisée.

1. À sa réunion de novembre 2003, le Conseil a examiné le document GEF/C.22/7 intitulé *Action Plan to Respond to the Recommendations for Improving GEF's Performance*. Il a chargé le Secrétariat de suivre l'état d'avancement des mesures envisagées et de lui présenter chaque année un plan d'action actualisé.

2. Un plan d'action actualisé est soumis ci-joint pour avis à l'examen du Conseil.

Objet des recommandations	Mesures envisagées	Calendrier  Date d'exécution ou d'achèvement envisagée	État d'avancement/Mesures prises
Amélioration de la performance au niveau des pays	<p><u>Engagement, participation et pleine adhésion des pays</u> : Renforcer les consultations avec les pays sur le champ de l'aide du FEM et sur les efforts de mise en place de politiques et de dispositifs solides dans le domaine de l'environnement.</p> <p>Renforcer le partenariat avec la société civile.</p> <p>Les Agents et Organismes d'exécution renforceront le processus de consultation sur les indicateurs de performance au niveau des pays (voir partie sur les indicateurs).</p> <p>Renforcer l'aide aux points focaux nationaux.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Juin 2005</p>	<p>Pour renforcer le dialogue avec les pays, le Conseil a approuvé l'Initiative pour l'organisation de réunions de concertation avec les pays en mai 2003. Les ateliers organisés visent à renforcer l'adhésion et la participation des pays aux activités cofinancées par le FEM au moyen d'une concertation entre de multiples acteurs. Pour mettre au point cette Initiative, il a été tenu compte de l'évaluation indépendante du projet sur les ateliers de dialogue avec les pays, des recommandations résultant du Deuxième bilan du FEM et des recommandations de la deuxième Assemblée. Quatorze ateliers ont déjà eu lieu dans le cadre de l'Initiative.</p> <p>Un examen est en cours pour définir des formules visant à renforcer le réseau des ONG et formuler des recommandations à cet effet.</p> <p>Le Bureau du suivi et de l'évaluation travaillera en coopération avec les Agents d'exécution pour définir des indicateurs qui permettront de suivre systématiquement la participation des différents acteurs et de mettre en évidence des méthodes de référence.</p> <p>Une proposition de renforcement de l'aide aux points focaux et aux membres du Conseil a été présentée au Conseil en juin 2005.</p>
	<p><u>Renforcement des capacités</u> : Appliquer une stratégie pour mettre davantage l'accent sur les capacités à renforcer dans le</p>	En cours	À sa réunion de novembre 2003, le Conseil a approuvé <i>la Stratégie d'intensification du renforcement des capacités</i> .

	<p>domaine de la protection de l'environnement mondial</p>	<p>La Stratégie présente quatre modes d'intensification de l'aide du FEM au renforcement des capacités. Le premier, qui permettra d'aider les pays à réaliser une autoévaluation des capacités à renforcer, est entré dans sa phase opérationnelle pendant FEM-3.</p> <p>La Stratégie prévoit des activités visant à aider les pays à renforcer leurs politiques, institutions et dispositifs nationaux pour s'attaquer aux problèmes environnementaux de dimension mondiale, en s'appuyant sur une autoévaluation nationale de leurs capacités à renforcer.</p> <p>À ce jour, le FEM a accordé un financement à 140 pays pour les aider à réaliser une autoévaluation. Un certain nombre de rapports sont en préparation. La plupart de ces pays devraient avoir terminé leur travail d'autoévaluation d'ici fin 2005 ou début 2006.</p> <p>Le FEM a également financé un programme d'assistance technique pour aider les pays à préparer leur autoévaluation. Le PNUD et le PNUE exécutent conjointement ce programme.</p> <p>Le Secrétariat du FEM travaille également avec les Agents d'exécution et le Bureau du suivi et de l'évaluation pour mettre au point des objectifs de résultat et des indicateurs de performance des activités de renforcement des capacités. Ces outils seront utilisés pour suivre les résultats des volets « renforcement des capacités » qui seront systématiquement intégrés aux projets du FEM à l'avenir.</p> <p>Le Secrétariat du FEM travaille en collaboration avec les Agents d'exécution sur les modalités opérationnelles et les critères à appliquer aux projets transsectoriels de renforcement des capacités, exécutés dans le sillage des autoévaluations, et aux programmes nationaux de renforcement des capacités dans les PMA et les PEID.</p>
--	--	--

	<p><u>Participation:</u> Définir une vision interinstitutionnelle commune des indicateurs à utiliser pour suivre systématiquement la participation des différents acteurs et mettre en évidence des méthodes de référence.</p> <p>Le FEM et les Agents d'exécution fourniront des informations sur les méthodes de référence et les outils méthodologiques applicables à une dynamique participative.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>	<p>Le Bureau du suivi et de l'évaluation analyse la participation des différents acteurs dans le cadre de son étude des effets positifs à l'échelon local. Le Bureau travaillera avec le Secrétariat et les Agents d'exécution pour mettre au point des indicateurs basés sur les conclusions de l'étude.</p>
<p>Planification stratégique et allocation des ressources</p>	<p><u>Dispositif d'allocation des ressources en fonction des résultats :</u> Un système d'affectation des ressources en fonction des priorités écologiques à caractère mondial et des résultats des pays sera mis au point et en pratique afin d'optimiser l'impact des ressources sur le renforcement du patrimoine environnemental de la planète, et de promouvoir l'adoption de politiques et de méthodes respectueuses de l'environnement dans le monde entier.</p> <p><u>Plan d'activité stratégique :</u> Aborder la planification des activités sous un angle nouveau. Le nouveau plan d'activité stratégique sera un plan triennal, comportant des indicateurs de performance, qui prévoira des actions prioritaires visant à optimiser les résultats et les impacts sur le terrain et à avoir des effets positifs sur l'environnement dans différents domaines d'intervention du FEM, conformément à son mandat. Il comprendra un plan de cadrage financier indicatif par domaine d'intervention et secteur d'action prioritaire, qui fournira une garantie de prévisibilité raisonnable pour les interventions du FEM à moyen terme. Il comportera des indicateurs d'application stratégique, de cohérence de la programmation et de résultats à obtenir.</p>	<p>Juin 2005</p> <p>En cours</p>	<p>Le Conseil examine cette question à chacune de ses réunions depuis mai 2003. Des consultations ont également été organisées en septembre 2000 et mars 2005. Le Conseil devrait prendre une décision à sa réunion de juin 2005.</p> <p>En mai et novembre 2003, le Conseil a pris note d'un plan d'activité stratégique pour les priorités environnementales. Un plan d'activité stratégique lui a été soumis en novembre 2004. Le prochain plan sera présenté en novembre 2005.</p>

	<p><u>Domaines d'intervention :</u> Rendre opérationnels deux nouveaux domaines d'intervention (polluants organiques persistants et dégradation des sols) conformément à la décision de l'Assemblée portant modification de l'Instrument.</p>	En cours	Le Conseil a approuvé les éléments des programmes d'opérations dans les deux domaines d'intervention. Le Secrétariat a arrêté les programmes d'opérations dans leur forme finale en 2003 et 2004.
	<p><u>Coordination des projets d'activités habilitantes et de renforcement des capacités :</u> Pour gagner en efficacité au plan des coûts et des résultats, le Secrétariat proposera des moyens de rationaliser et de coordonner les activités habilitantes et les activités de renforcement des capacités.</p>	En cours	<p>En novembre 2003, le Conseil a approuvé la Stratégie d'intensification de l'aide au renforcement des capacités.</p> <p>Poursuite du travail sur les objectifs de résultat et les indicateurs de performance des activités de renforcement des capacités ; modalités opérationnelles, critères des projets et programme d'assistance technique harmonisé pour créer des synergies entre les différentes activités habilitantes.</p>
Mesures de la performance	<p><u>Impact sur l'environnement mondial :</u> Atteindre les objectifs de résultat énoncés à l'Annexe 1 de la pièce jointe à l'accord relatif à FEM-3.</p>	Automne 2004	Le Secrétariat et les groupes d'étude ont réuni les données nécessaires et les ont présentées au Conseil en novembre 2004.

	<p>Le Bureau du suivi et de l'évaluation évaluera la réalisation des objectifs de résultat énoncés à l'Annexe 1 de la pièce jointe à l'accord relatif à FEM-3.</p> <p>L'équipe chargée du Troisième bilan du fonctionnement du FEM évaluera le résultat des activités menées, conformément au mandat qu'elle a reçu.</p> <p>Dans la perspective de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse, le Secrétariat préparera des projections de résultat pour FEM-4.</p>	<p>Automne 2004</p> <p>2004-2005</p> <p>Fin 2005</p>	<p>Le Bureau du suivi et de l'évaluation a vérifié la réalisation des objectifs et a communiqué le résultat de ce travail au Conseil en novembre 2004. Le Conseil a considéré que le FEM avait atteint six des sept objectifs de résultats.</p> <p>À sa réunion de mai 2004, le Conseil a approuvé le mandat de l'équipe chargée du Troisième bilan, et l'équipe a été sélectionnée par l'OED (Banque mondiale) en août 2004. L'équipe a commencé son travail en septembre 2004. Le rapport sera terminé en mai 2005 et sera examiné par le Conseil à sa réunion de juin 2005.</p> <p>Les indicateurs de performance et les objectifs de résultat dans les différents domaines d'intervention sont préparés dans le cadre du document de programmation pour FEM-4</p>
	<p><u>Indicateurs de performance des projets :</u> Mettre au point des indicateurs pour mesurer l'impact des ressources du FEM sur l'environnement mondial.</p> <p><u>Qualité à l'entrée dans le portefeuille :</u> Tous les projets comprendront des indicateurs fiables et vérifiables, comporteront des plans de suivi et de supervision, mettront en évidence les risques, et préciseront les autres facteurs susceptibles d'améliorer la qualité à l'entrée dans le portefeuille et d'optimiser les impacts.</p>	<p>En cours</p>	<p>Le Rapport annuel de la performance du FEM, qui est présenté au Conseil en juin 2005, évalue la qualité des mécanismes de suivi et d'évaluation à partir des rapports d'évaluation finale.</p>
	<p><u>Indicateurs de performance au niveau des pays :</u> Dans le cadre de leur dialogue avec les pays, les Agents et Organismes d'exécution continueront à suivre de près la question des indicateurs de performance sur les aspects qui déterminent la réussite d'un projet au niveau d'un pays : l'appropriation du</p>	<p>En cours</p>	<p>Le Bureau du suivi et de l'évaluation examinera ces indicateurs dans le cadre de ses études thématiques, sectorielles et transsectorielles ainsi que de ses évaluations par pays.</p>



	projet par le pays, la transposabilité des acquis, la viabilité à terme, la participation du public, le suivi et l'évaluation, et le cofinancement. Ces indicateurs permettront également d'évaluer les résultats du projet et les impacts sur l'environnement mondial.		
	<u>Bilan du FEM :</u> Un Bilan du FEM sera préparé avant la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse. Il rendra compte des résultats et des impacts pendant FEM-3.	Juin 2005	L'équipe chargée du Troisième bilan a présenté son rapport provisoire lors de la réunion de consultation qui s'est déroulée à Paris avec les membres du Conseil en mars de 2005. Un projet de rapport a ensuite été présenté aux membres du Conseil, pour avis, le 29 avril 2005. Le rapport final sera présenté au Conseil à sa réunion de juin 2005.
Prise en compte des activités du FEM et cofinancement	<u>Cofinancement :</u> Définir une politique de cofinancement ; le niveau de cofinancement doit être un facteur clé pour l'entrée d'un projet dans le programme de travail. Un rapport sur les cofinancements mobilisés sera régulièrement présenté au Conseil.	Octobre 2002	Le Conseil a approuvé la politique de cofinancement en mai 2003. Les bases de données du FEM présentent aujourd'hui systématiquement des éléments d'information sur le cofinancement. Chaque plan d'activité du FEM dressera un bilan global de l'application de la politique.
	<u>Prise en compte des activités du FEM dans d'autres secteurs :</u> Le Bureau du suivi et de l'évaluation et le Secrétariat travailleront en collaboration avec les Agents et les Organismes d'exécution pour mettre en place des indicateurs qui permettront de suivre concrètement les progrès réalisés dans ce domaine.	En cours	Le Bureau et le Secrétariat travaillent en coopération pour mettre au point les indicateurs nécessaires.
	Les Agents et Organismes d'exécution rendront compte chaque année de l'évolution de la situation.	2003, puis chaque année	Les Agents et Organismes d'exécution sont prêts à présenter leur rapport.
	Les consultations avec les pays seront utilisées pour contribuer à la prise en compte des activités du FEM dans la préparation et l'exécution des cadres nationaux de planification, tels que les stratégies de lutte contre la pauvreté et les dispositifs de promotion d'un développement durable.	En cours	Au moyen d'un dialogue multipartite organisé dans le cadre de l'Initiative pour l'organisation de réunions de concertation avec les pays, le FEM encouragera et soutiendra l'action des Agents d'exécution en faveur de l'intégration des activités du FEM dans les cadres nationaux de planification, tels que les stratégies nationales de développement durable et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Quatorze réunions de concertation ont déjà eu lieu et une vingtaine seront organisées pendant

			l'exercice 06.
	<p><u>Surcoût :</u> Le Secrétariat et les Agents d'exécution continueront de s'efforcer de simplifier les règles et le système de communication pour calculer le surcoût et mettre en évidence les effets positifs sur l'environnement mondial.</p>	En cours	Le Secrétariat et les Agents d'exécution travaillent ensemble sur une approche pragmatique de la question du surcoût dans le financement des projets. Bien que le principe du surcoût reste à la base des financements du FEM, des formules de partage des coûts, notamment par l'utilisation d'échelles mobiles, sont aujourd'hui appliquées. Le document sur le champ d'application et la cohérence des activités conduites par le FEM dans le domaine de la dégradation des sols illustre clairement cette approche.
Mobilisation du secteur privé	<p><u>Stratégie de mobilisation du secteur privé :</u> Une stratégie sur les moyens d'associer plus étroitement le secteur privé aux activités du FEM sera présentée à l'examen et à l'approbation du Conseil après consultation des acteurs de ce secteur.</p>	2004	<p>Atelier FEM-secteur privé organisé par la Suisse à Genève en novembre 2003.</p> <p>Un document recensant les problèmes a été présenté en novembre 2003. Les principes directeurs de la stratégie ont été présentés au Conseil en mai 2004.</p> <p>La version finale de l'étude sur la mobilisation du secteur privé par le FEM, et la réponse de la direction à cette étude, ont été présentées au Conseil en mai 2004.</p> <p>Une stratégie de renforcement de la mobilisation du secteur privé sera présentée au Conseil à sa réunion de novembre 2005.</p>
Renforcement des modalités institutionnelles	<p><u>Cycle des projets :</u> Examen du cycle des projets pour le rendre plus simple et plus efficace, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des constatations du Bureau du suivi et de l'évaluation.</p>	2004	<p>Les propositions d'un groupe de travail ont été présentées à la réunion de novembre 2004 du Conseil afin d'améliorer les procédures applicables aux projets de moyenne envergure.</p> <p>Le Secrétariat examine l'évaluation des délais réalisée par le Bureau du suivi et de l'évaluation. Il coopérera avec le Bureau pour proposer des moyens d'alléger la procédure.</p>
	<p><u>Accès direct au financement des projets :</u> Le Secrétariat soumettra chaque année à l'examen du Conseil un bilan du mécanisme d'élargissement du rôle des organismes d'exécution. En fonction du résultat de cette évaluation, le Conseil décidera s'il</p>	Des rapports seront présentés au Conseil en novembre 2003 et 2004 ; un	<p>En octobre 2002, le Conseil a décidé que la BAsD et la BID auraient un accès direct au financement des projets.</p> <p>En novembre 2003, le Conseil a décidé que le FIDA, la BERD, la BAfD, l'ONUDI et la FAO aurait directement accès aux</p>

	<p>convient que d'autres organismes d'exécution aient directement accès au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétariat, pour le financement des projets.</p>	<p>bilan détaillé sera ensuite présenté chaque année pendant FEM-3.</p>	<p>ressources du FEM pour participer aux activités du Fonds dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a demandé au Secrétariat et aux Organismes d'exécution/Administrateur de chercher à préparer les instruments juridiques nécessaires pour mai 2004.</p> <p>Des protocoles d'accord et des accords sur les modalités financières (AMS) ont été établis pour les Organismes d'exécution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BID : Protocole et AMS signés</li> <li>• BAsD : Protocole et AMS signés</li> <li>• ONUDI : Protocole et AMS signés</li> <li>• FAO : Protocole et AMS signés</li> <li>• BAfD : Protocole et AMS signés</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations toujours en cours avec le FIDA et la BERD.</li> </ul>
	<p><u>Répartition des rôles — Secrétariat du FEM/Agents d'exécution :</u> Examiner et approuver un plan définissant clairement les rôles et les responsabilités.</p>	<p>2003</p>	<p>Le Conseil a examiné un document sur la répartition des rôles en mai 2002. Un document révisé sur la base des observations du Conseil a été présenté pour information à la réunion de mai 2003.</p> <p>En 2004, le Secrétariat a soumis à l'examen du Conseil un document de budgétisation et de gestion prévisionnelle du personnel.</p> <p>Des fiches de suivi de la performance institutionnelle des Agents et Organismes d'exécution sont établis (tâche désormais confiée au Bureau du suivi et de l'évaluation)</p> <p>Une stratégie de communication institutionnelle sera préparée pour la fin de 2005</p>
	<p><u>STAP:</u> Le PNUE et le Secrétariat présenteront des propositions au Conseil sur le rôle du STAP, et notamment sur les moyens de mieux mobiliser les compétences scientifiques nationales et régionales</p>	<p>2004-2005</p>	<p>Le président du STAP organise un séminaire de réflexion en juin 2005 pour examiner les moyens de rendre le Groupe plus efficace.</p>

	pour la conception et la préparation des projets.		
Suivi et évaluation	<u>Indépendance</u> : Aux fins d'évaluation des activités, rendre indépendant le Bureau du suivi et de l'évaluation.	Achevé en mai 2004	Le Conseil a approuvé le mandat d'un groupe indépendant de suivi et d'évaluation (août 2003).  Nommé en mai 2004, le nouveau directeur a pris ses fonctions en septembre 2004.
	<u>Modes de contrôle</u> : Un dispositif de contrôle du suivi et de l'évaluation par le Conseil sera mis en place ; il prévoira notamment la présentation de rapports de suivi et d'évaluation au Conseil.	Mai 2004	Le Bureau du suivi et de l'évaluation a présenté un programme de travail (qui comprend de nouveaux modes d'interaction avec le Conseil) et un budget à la réunion de juin 2005 du Conseil. Auparavant, en novembre 2004, le Conseil avait approuvé un projet de plan de travail et de budget sur quatre ans. Le Conseil exerce son contrôle en révisant et en approuvant le plan de travail et le budget. Le Bureau du suivi et de l'évaluation présentera un rapport sur l'état d'avancement du plan de travail.
	<u>Enseignements/remontée de l'information</u> : Le Secrétariat du FEM et les Agents et Organismes d'exécution mettront en place une procédure permettant de tirer les enseignements des actions menées, de diffuser les acquis et de faire connaître les méthodes de référence qui se dégagent du travail de suivi et d'évaluation. Une chaîne de remontée de l'information sera établie entre les conclusions des évaluations et la gestion des projets.	En cours	Le Bureau du suivi et de l'évaluation travaille avec le Secrétariat sur ces questions. Il est en train d'élaborer sa politique et sa stratégie de gestion du savoir.
	<u>Rapports</u> : Le Secrétariat, les Agents et Organismes d'exécution rendront compte chaque année au Conseil de la suite qu'ils auront respectivement donnée aux recommandations du Bureau du suivi et de l'évaluation.	2004, puis chaque année	Le Secrétariat et les Agents et Organismes d'exécution prépareront les réponses de la direction aux rapports du Bureau du suivi et de l'évaluation.
	<u>Renforcement des normes</u> : Le Bureau du suivi et de l'évaluation établira des normes minimales plus rigoureuses en ce qui concerne les politiques et les stratégies que l'on attend des services de suivi et d'évaluation des Agents et Organismes d'exécution pour certains aspects propres aux projets du FEM.	En cours	Pour définir sa nouvelle politique de suivi et d'évaluation, le Bureau a organisé, en janvier 2005, un atelier marquant le début d'un processus de consultation avec les Agents et Organismes d'exécution. La première activité sera une évaluation conjointe des mécanismes de programmation pour les activités du FEM.

	<p><u>Suivi et évaluation des projets :</u> Tous les projets doivent comporter un mécanisme de suivi des résultats, des objectifs et des impacts. Les projets n'en comportant pas et devant encore se poursuivre pendant plus de deux ans doivent combler cette lacune</p>	En cours	<p>L'édition 2003 du rapport d'exécution des projets, qui a été présenté au Conseil en 2004, signale qu'il existe des lacunes dans les dispositions applicables au suivi des résultats des activités. La Banque mondiale a évalué les mécanismes de suivi et d'évaluation des projets du FEM et a élaboré un plan pour combler ces lacunes. Il a été recommandé au PNUD et au PNUE d'en faire de même. Il y a lieu de penser que les projets récemment conçus s'accompagnent de dispositions permettant un meilleur suivi de leurs résultats. Les trois études sectorielles sur les domaines d'intervention qui ont été présentées au Conseil à sa réunion de novembre 2004 confirment cette constatation.</p>
	<p><u>Accès à l'information sur les projets FEM des Agents et Organismes d'exécution :</u> Le Bureau du suivi et de l'évaluation donnera accès à toute la documentation que conservent les Agents et Organismes d'exécution sur les activités financées par le FEM.</p>	En cours	<p>L'accès à cette documentation, notamment aux rapports d'évaluation finale, s'est améliorée. Dans certains cas, la communication de cette information pourrait toutefois être plus rapide.</p>